



Sans examen



Avec examen



Pas d'admission possible

Conditions d'admission au degré secondaire II (année scolaire 2022-2023)

| NEUCHÂTEL | | | | |
|---|--|---|---------------------------|---|
| Élèves de 11 ^e année écoles publiques | Conditions ⁽¹⁾ et ⁽²⁾ | Admission en 1 ^{re} année du degré sec. II | | |
| | | Maturité gymnasiale | École de culture générale | Formation professionnelle |
| Minimum 3 niveaux 2 suivis pendant toute la 11 ^e année | Minimum 34 points sur 6 disciplines (FRA, MAT, ALL, ANG, SCN, OPT académique suivie toute la 11 ^e) | | | |
| | Minimum 29 points sur les 5 disciplines à niveaux. | | | Maturité professionnelle intégrée au CFC en école (3 ans) |
| Autres combinaisons de niveaux | Minimum 26 points sur les 5 disciplines à niveaux. | | | Maturité professionnelle intégrée au CFC (dual, 3 ou 4 ans ou en école, 4 ans) |
| | Minimum 16 points sur 4 disciplines à niveaux (FRA, MAT, ALL, SCN) | | | CFC en école (3 ou 4 ans) |
| | Autres résultats | | | AFP dual et CFC dual : les conditions d'accès sont définies uniquement par l'employeur. |

FRA : français; **MAT** : mathématiques; **ALL** : allemand; **ANG** : anglais; **SCN** : sciences de la nature

Notes :

(1) Il est nécessaire de remplir les conditions d'accès de fin de 1^{er} semestre **et** celles de fin de 11^e année pour être admis.e dans la formation postobligatoire choisie. Une admission avec un statut provisoire est possible sous certaines conditions.

(2) Pour calculer le nombre total de points : a) les moyennes des disciplines sont arrondies au demi-point; 2) les moyennes des disciplines de niveau 1 sont converties en points; b) les moyennes des disciplines de niveau 2 sont converties en points et multipliées par 1.5; c) le nombre total de points est obtenu par l'addition des points des disciplines de niveaux 1 et 2; d) pour l'accès à la maturité gymnasiale, la moyenne de l'option académique (OPT AC) est convertie en points et additionnée au nombre total de points des disciplines de niveaux 1 et 2.

Source : Documents cantonaux officiels.

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2022).